

Fiche créée le : 2008-01-15

Nicole CHARBONNEAU

Père: Roger CHARBONNEAU

Mère: Olivina Renaud

Décès le : 2008-01-15

Parution: 2008-01-19

Conjoint(e): Robert BOURGEOIS

Paru dans : Cyberpresse - Le Droit, Ottawa, ON

LES FAMILLES BOURGEOIS ET CHARBONNEAU ont le regret de vous annoncer le décès de MADAME NICOLE BOURGEOIS (née Charbonneau) de Papineauville décédée le mardi 15 janvier 2008, à l'âge de 49 ans. Elle était l'épouse bien-aimée de Robert Bourgeois; la fille de feu Roger Charbonneau et de Olivina Renaud. Outre sa mère et son époux, elle laisse dans la peine ses 4 enfants: Annie (Marc Charron), Nathalie (Joël Paiement), Chantal (Stéphane Dubois) et Jacques (France St-Denis); ses 9 petitsenfants: Bobby, Jannie, Marc, Alexandre, Isabelle, Maxime, Mathieu, Jonathan et Sabrina. Elle était la chère soeur de: Monique (feu Pierre Trottier), Lise (Roger), Louise (Zanna), Armand, Lucien et Richard (Danielle). Elle fut prédécédée par 1 frère, Léo, et par 1 soeur, Johanne (Jacques). Elle laisse également sa belle-mère Hélène Demers (feu Jacques Bourgeois), plusieurs beaux-frères, belles-soeurs, oncles, tantes, cousins, cousines, neveux, nièces et ses nombreux amis. Un merci au personnel du CLSC de Papineauville ainsi gu'au Dr Claude Chapdelaine pour les excellents soins prodigués à Nicole, de même qu'un merci très spécial à Mme Cécile Gervais pour sa présence et son soutien accordé à Nicole et sa famille. La famille invite parents et amis à se joindre à elle le mardi 22 janvier 2008 à 14h en l'église St-Antoine de Padoue, Perkins, pour une messe en présence des cendres. La famille sera présente 30 minutes avant la messe afin de recevoir les condoléances. Pour ceux qui le désirent, des dons à la Société canadienne du cancer seraient grandement appréciés. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la maison funéraire a. gauvreau et fils, 750 boul. Maloney Est, Gatineau, (819)663-2468 ou pour vos messages de condoléances par télécopieur: (819)663-4292 ou visitez le www.avisdedeces.ca Paru le 2008/01/19 dans Le Droit

IMPRIMER